

les *Annales* si d'abord elle obtenait que son fils se rendit à ses devoirs religieux, qu'il négligeait depuis longtemps, si ensuite sa sœur revenait à des sentiments plus chrétiens envers son Dieu et envers son vieux père.

Aujourd'hui son fils fréquente les sacrements. La sœur écrit qu'elle est revenue à la pratique de ses devoirs religieux, et donne les marques les plus éclatantes d'amour envers son vieux père.

Cette mère se fait un devoir d'accomplir sa promesse en publiant les lignes ci-dessus, afin d'encourager les mères chrétiennes à avoir recours à la Bonne Sainte Anne dans leurs épreuves."—*Une mère de famille.*

ST. HILAIRE.—Il me sera permis, j'espère, de publier dans les *Annales* une faveur demandée à la Bonne Ste Anne et obtenue de son inépuisable charité. Tombée dans un état de découragement qui me rendait la vie amère et m'empêchait de m'acquitter de mes devoirs, je promis à Ste Anne de témoigner publiquement ma reconnaissance, si elle me délivrait de cette épreuve. Cette bonne Mère a bien voulu exaucer ma prière.—X.



FAVEURS OBTENUES DE STE. ANNE.

Ste Anne m'a guérie deux fois, malgré mon ingratitude, d'une maladie accompagnée de faiblesse décourageante.—Une personne de ma maison et moi nous devons aussi à Ste Anne des grâces particulières. *Dame J. L. Ile du Pads.*—Dyspepsie soulagée après un pèlerinage à Beaupré, *E. D. Faubourg S Jean,*